

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2013

Délibération n° D-2013-23

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/01/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 11/02/2013

**PRUS - CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SOCIAUX ET COMMERCIAUX -
DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE JACQUES DAGUERRE,
ACQUISITION D'UNE PARCELLE À HSDS ET CESSIION DE PARCELLES À LA
SEMIE (DP 201, 198 ET 200)**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Hüseyin YILDIZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS

Direction Urbanisme et Action Foncière

**PRUS - CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS
SOCIAUX ET COMMERCIAUX - DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DE LA RUE JACQUES DAGUERRE,
ACQUISITION D'UNE PARCELLE À HSDS ET
CESSION DE PARCELLES À LA SEMIE (DP 201, 198
ET 200)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 17 septembre 2012, Madame le Maire a été autorisée à procéder à l'enquête publique réglementaire en vue du déclassement d'une partie du domaine public de la rue Jacques Daguerre, d'une superficie de 41 m², en vue de sa cession à la SEMIE pour la réalisation d'équipements entrant dans le cadre du projet de rénovation urbaine et sociale du Clou-Bouchet.

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 octobre au 14 novembre 2012 inclus, aucune personne ne s'est présentée lors des permanences du Commissaire enquêteur ou pour consulter le dossier, et aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête ni adressée à M. le Commissaire enquêteur. Ce dernier a émis un avis favorable au déclassement.

La partie déclassée de 41 m² (DP 201) sera cédée au prix de 20 euros HT/m² à la SEMIE de la Ville de Niort pour la réalisation du projet de construction de deux commerces et d'une halte garderie.

D'autre part, ce projet nécessite également :

- a) d'acquérir à HSDS à l'euro symbolique la petite parcelle DP n° 200 de 25 m²,
- b) de céder à la SEMIE à l'euro symbolique cette même parcelle ainsi que la parcelle DP 198 de 840 m² au prix de 20 € HT/m², conformément aux avis de France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement d'une partie du domaine public de la rue Jacques Daguerre correspondant à la parcelle cadastrée section DP n° 201 pour 41 m², partie qui sera incorporée dans le domaine privé communal ;
- acquérir à HSDS à l'euro symbolique la parcelle DP n° 200 de 25 m² ;
- céder à la SEMIE de Niort les parcelles :
 - o DP n° 200 de 25 m² à l'euro symbolique,
 - o DP n° 201 de 41 m², et DP n° 198 de 840 m² au prix de 20 € HT/m², conformément aux avis de France Domaine.

Ce prix est soumis à la TVA sur marge dont le calcul s'établit ainsi :

Superficie totale cédée DP 201 et 198	881 m ²
Prix de vente HT	20 €/m ²
Prix global de vente HT	17620 €
TVA applicable	7 %
Prix de vente TTC	18 853,40 €
Prix d'acquisition par la Ville	Gratuit (donc égal à 0)
Marge TTC	18 853,40 – 0 = 18 853,40 €
Marge HT	18 853,40 / 1,07 = 17 620 €
TVA due sur marge	17 620 X 0,07 = 1 233,40 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous le frais et droits y afférant étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL